

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

24 MARS 2021

Le vingt-quatre mars deux mil vingt un à 20 heures 00, le Conseil municipal de la commune de CRAS, dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, « Marcel GAILLARD », sous la présidence de Mme Nicole DI MARIA, Maire.

Date de la convocation : 18 mars 2021

Etaient présents : DI MARIA Nicole – MARTOIA Guido – DELACOUR Jean-Marie – VEYRET Gérard – BANCHERI Bénédicte – FORT Laurence – BOUCHE épouse NURIT Valérie – SOEHNLEN Olivier – BOSSAN Sébastien.

Etaient représentés : MICHEL Stéphane

Absent(s) excusé(s) : MICHEL Stéphane

A (ont) été nommé(e) (s) secrétaire(s). FORT Laurence

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour du conseil et demande le rajout de deux délibération. Validation du dernier compte rendu.

2021 -08 : AFFECTATION DE RESULTAT :

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif de l'exercice 2020 qui s'élève à 303 063.72 €, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget primitif 2021 la somme de 20 266.00 € en section d'investissement (compte 1068).

2021-09 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021 :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les taux d'imposition en vigueur jusqu'à cette date et qui sont les suivants ; Taxe d'habitation : 15,06% - Taxe foncière « bâti » : 24,94 % - Taxe foncière « non bâti » : 65,91%. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments financiers décide du maintien des taux actuels au titre de 2021.

2021-10 : VOTE Du BUDGET :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2021 pouvant se résumer ainsi :

- section de fonctionnement : 575 457€ 00 - section d'investissement : 236 949€ 00

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments financiers adopte le budget primitif 2021 présenté.

2021-11 : PARTICIPATION AU PROFIT DE L'AMICALE.COM :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de l'association du personnel « Amicale.com » pour le versement d'une participation concernant le financement du CNAS pour le personnel communal avec une prise en charge de 60 % du coût annuel pour le personnel communal de Cras, la demande de participation pour l'arbre de Noël 2021.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention totale de 479.34 € au profit de l'Amicale.com décomposée comme suit : 359.34 € pour la participation au titre du CNAS, 30 €/employé de la commune pour l'arbre de Noël, soit 120 €.

2021-12 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT « Travaux de sécurisation des ponts »

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux pour la sécurisation des ponts situés : Chemin du Moulin et Chemin de la Combe Billard. Le projet s'élève à un montant estimatif de 9931.65 € HT soit 11917.88 € TTC. Une demande de subvention auprès du Département sera déposée pour ce projet. Adoption du projet par le conseil municipal.

2021-13 : CONVENTION CAUE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'une convention avec le C.A.U.E pour le projet d'aménagement du centre-village. Cette adhésion permet à la commune de bénéficier de prestations proposées par le C.A.U.E dans le cadre de ses missions de conseil. La mission du C.A.U.E consiste en des actions de conseil et de sensibilisation conformes à sa vocation. « Réalisation d'un diagnostic territorial, accompagnement pour la formalisation des objectifs et des enjeux » Cette prestation entraîne une contribution financière forfaitaire de 480.00€ non assujettie à la TVA pour une durée de douze mois à compter de la signature de la convention. Il est demandé au conseil de valider l'intervention du CAUE dans le cadre d'une mission de conseil en architecture, urbanisme et environnement et d'autoriser le maire à signer

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
24 MARS 2021

la convention avec le CAUE. Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

2021-14 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux seraient nécessaires pour sécuriser un bâtiment communal situé 350 route des Ecoles. Celui-ci est régulièrement vandalisé. Il s'agit de réaliser une pose de volets roulants. Madame le Maire présente au Conseil Municipal les différents devis réalisés pour un montant total des travaux s'élevant à 12 502.00 € HT soit 15 002.00 € TTC. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après étude du dossier présenté, valide la proposition.

2021-15 : REACTUALISATION DELIBERATION 2017 PERSONNEL COMMUNAL – TAUX DE PROMOTION 201

La collectivité doit fixer le taux de pourcentage des promouvables (agents remplissant les conditions individuelles pour bénéficier d'un avancement de grade) qui pourraient être inscrits sur le tableau annuel d'avancement de grade. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le taux de promotion des avancements de grade à 100% pour le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe au titre de l'année 2021.

QUESTIONS DIVERSES :

Insécurité routière à l'intérieur du village. Comportement irresponsable de certains conducteurs automobiles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 00 minutes.

Le Maire,
Nicole DI MARIA



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Nicole Di Maria', written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text 'Mairie de CRAS' at the top and 'Isère' at the bottom, with a central emblem featuring a coat of arms and two stars.